

Nom, Adresse, Numéro téléphone, de la Maison des Jeunes

Prénom, Nom, Numéro GSM, E-Mail du professionnel 1

Prénom, Nom, Numéro GSM, E-Mail du professionnel 2

Prénom, Nom, Adresse, Date de naissance, E-Mail, numéro GSM du visiteur

Particularité comme p.ex maladies, allergies, médicaments à prendre

Prénom, Nom, Adresse, E-Mail, numéro téléphone et GSM du tuteur 1

Prénom, Nom, Adresse, E-Mail, numéro téléphone et GSM du tuteur 1

L'alignement commun de l'ensemble des 11 maisons des jeunes sous gérance de la Croix-Rouge luxembourgeoise:

- Les maisons des jeunes, sous le parrainage de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, offrent à tous les jeunes âgés entre 12 et 26 ans un espace protégé pour des activités et des loisirs et les accompagnent de façon volontaire sur le chemin vers l'âge adulte.
- L'espace protégé des maisons des jeunes est basé depuis des années sur les mêmes principes. Pendant les heures d'ouvertures et lors des activités proposées par la maison des jeunes, il est interdit de consommer de l'alcool ou des substances illégales, ainsi que toute action de violence. Des jeux, des films et des pages internet non adaptés à l'âge du jeune ne sont pas tolérés.
- Des valeurs positives telles que la tolérance, le respect ou encore la confiance sont transmis par le personnel professionnel, qui propose un accompagnement dans l'orientation vers l'adulte.
- La base du travail pédagogique est constituée d'une confiance de base envers les visiteurs et leurs laissent ainsi la possibilité de personnaliser, d'accepter ou de refuser les offres proposées. Pour réaliser un bon travail de confiance avec les jeunes, il est important d'apporter du temps, de l'intérêt ainsi qu'une continuité au quotidien dans l'accompagnement du jeune.

Lieux des maisons des jeunes de la Croix-Rouge :

- Bridel, Steinsel, Mertert-Wasserbillig, Wormeldange, Strassen, Junglinster, Steinfort, Koerich, Reckange-sur-Mess, Eischen et Bertrange

Informations pour les visiteurs et les tuteurs légaux :

- Les maisons des jeunes appartenant au secteur éducatif non-formel, offrent une structure ouverte et se définit par le libre arbitre. Cela veut dire que tous les jeunes ont le choix de venir en maison des jeunes ou de participer aux activités et par la suite quitter les lieux selon leur libre arbitre.
- A part des activités quotidiennes organisées au sein la Maison des Jeunes, il se peut que sorties ou trajets de maximum 25 km sont organisés spontanément.
- Ces trajets sont à expliquer par exemple par des promenades, activités sportives, aller faire des courses.
- Ainsi des activités organisées auparavant par le personnel de la Maison des jeunes.
- Chacun est responsable pour sa propre arrivée à une activité.
- La distribution des médicaments est seulement exceptionnellement possible avec une attestation médicale et l'accord écrit des tuteurs légaux.
- Dans des activités avec nuitées, il pourrait être exceptionnellement possible que l'hébergement sera mixte.
- Autres informations et les horaires d'ouvertures des maisons des jeunes se trouvent sur le site Internet www.croix-rouge.lu ou par téléphone à travers la Helpline de la Croix-Rouge +352 2755.

Cases à cocher par le visiteur majeur ou le représentant légal du visiteur mineur

- En cochant cette case, je consens explicitement à ce que les données relatives à l'état de santé du visiteur ci-dessus renseignées soient traitées exclusivement par la maison des jeunes

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les données personnelles recueillies soient utilisées par la Croix-Rouge luxembourgeoise afin de gérer mon inscription. Pour en savoir plus sur le traitement des données, veuillez consulter la notice d'information jointe au présent formulaire.

Prénom, Nom, Date et signature
